

N° 11/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 MARS 2026**

**OBJET : 112026 Délibération pour la nomination des membres délégués du Scot Gapençais**

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six à dix-heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. BLANC Serge puis M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19  
Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie  
Convocation en date du : 16 mars 2026

**PRESENTS** : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BARTHELEMY Géraldine, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maiwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, conformément à l'article 7 des statuts du Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise, le Conseil Syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités membres selon la répartition suivante :

« autant de délégués titulaires que de communes, pour les communautés de communes membres ». Par ailleurs, les délégués titulaires disposeront chacun d'un suppléant.

Monsieur le Maire propose donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'EPCI, en vue de la délibération du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- **Membre titulaire** : ACHIN Richard
- **Membre suppléant** : CATELAN Thierry

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
ACHIN Richard



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8, chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43-  
Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)